



Rapport d'activité 2023

CHRS Val de Saône, Val de Tille



INTRODUCTION

Il s'agit ici d'un accompagnement dit « global ». La prise en charge de la personne ou du ménage se fait dans son ensemble.

En 2023, l'effectif CHRS s'est adapté aux financements et à la demande. En plus des **12 personnes** que nous accompagnons **depuis des logements loués par l'ADEF0** (mesures CHRS Diffus), nous intervenons également auprès de 2 ménages **locataires de leurs appartements** (mesures CHRS « hors les murs »). L'an passé nous comptons 10 places en HLM.

Sur les 171 places CHRS financées par la DDETS à l'ADEF0, **14** sont donc dédiées au Territoire du Val de Saône et du Val de Tille.

Au vu du nombre de demande sur ce territoire, nous avons obtenu de repasser à **5** places hors les murs sur le dernier trimestre 2023.

Nous rappelons que tous les ménages sont orientés en CHRS Val de Saône par le SIAO ou par la CCAPEX territorialisée.

LE PUBLIC

A travers ce dispositif, nous accompagnons personnes seules ou familles qui connaissent de graves difficultés d'ordre sociales, économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion. Il est ici question d'aider ses personnes à recouvrer ou accéder à une autonomie.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement se traduit par une prise en charge individualisée et globale par le biais d'un projet d'insertion élaboré avec la personne prise en charge.

La mesure CHRS est financée par la DDCS pour 6 mois renouvelables.

L'accompagnement est donc limité dans le temps, qui est notifié dans un contrat, document individuel de prise en charge, à partir de l'évaluation des besoins de la personne. La prise en charge est cependant renouvelable. La situation de la personne fait l'objet d'un bilan régulier afin d'évaluer les besoins de celle-ci.

L'admission se fait sur proposition du SIAO ou de la CCAPEX. La décision est prise par le responsable. La personne reçoit un livret d'accueil.

L'ADEF0 propose un logement temporaire en bail fixe associatif ou la personne accueillie dispose elle-même d'un logement en son nom propre duquel les professionnels exerceront la mesure CHRS.

Les ménages sont tenus de payer mensuellement leur loyer résiduel (= loyer + charges – APL), ainsi que les fluides (électricité, gaz...)

Selon la situation il sera demandé en commission SIAO le mandatement du RSA à l'ADEF0 surtout dans le cas où les dettes locatives motivent l'accueil du ménage.

LES MISSIONS

- Accéder au soin,
- Accéder aux droits
- Travailler à l'acquisition d'un savoir-faire en termes de gestion du budget et de l'administratif,
- Acquérir de nouvelles compétences dans la gestion du quotidien et du savoir habiter,
- Débuter ou poursuivre une démarche d'insertion professionnelle,
- Acquérir de nouvelles compétences parentales, pour les ménages avec enfants,
- Accéder à un logement pour les ménages en CHRS Diffus ou être relogés dans un logement en adéquation avec le budget ou la composition familiale pour les ménages en CHRS « hors les murs ».
- La volonté est d'aider la personne à recouvrer son autonomie sociale.

Le travailleur social de l'ADEF0 est référent social de la personne et assure la mise en œuvre de l'accompagnement, il est malgré tout amené à solliciter les partenaires du territoire en fonction des besoins des personnes.

La fin de prise en charge peut être effective par différents motifs :

- Aboutissement de l'accompagnement
- Orientation vers un accompagnement plus adapté au besoin de la personne (Pension de Famille, Foyer de vie, Résidence Accueil...)
- Non-adhésion du ménage

En fin de prise en charge par l'ADEFO, dans la plupart des situations, l'accompagnement social est relayé aux travailleurs sociaux de secteur, notamment du Conseil départemental, ou sont accompagnés par une autre structure adaptée à leur besoin.

L'ensemble des salariés bénéficient de temps d'analyse de la pratique :

Les éducateurs de Haute Côte d'Or se rendent à Dijon mensuellement pour participer à une séance d'analyse de la pratique avec l'équipe éducative de la HCO.

L'EQUIPE

L'équipe se compose d'une Assistante sociale à temps plein. Elle prend en charge les familles sur le Diffus et le Hors les Murs. Elle est appuyée par une Cheffe de Service qui représente l'ensemble des dispositifs du territoire.

LE TERRITOIRE

Le Val de Saône et Val de Tille est un territoire rural situé à l'Est de Dijon. Il est composé de 3 cantons. Les principales villes sont Auxonne, Genlis, Is / Tille et Pontailler-sur-Saône.

Cette année, nous continuons à développer notre action sur le territoire du Val de Tille.

Mis à part le train, qui relie Genlis et Auxonne à Dijon et le Transco qui quant à lui relie Is-sur-Tille à Dijon, rien d'autre ne permet les déplacements sur la cité administrative. La plupart des démarches : CAF, Préfecture, CPAM, Trésor Public, Service des Impôts, Etablissements Médicaux... s'effectuent effectivement sur la métropole et nécessitent donc des déplacements.

Les habitants du Val de Saône et du Val de Tille, doivent avoir leur propre moyen de transport sinon, la ruralité est un facteur d'isolement social. Or, rare dans le cadre de nos accompagnements sont ceux qui sont en possession d'un moyen de transport personnel. Pour la majorité des ménages que nous accompagnons, nous devons effectuer avec eux ce lien avec la métropole. Les « accompagnements physiques » prennent alors tous leur sens.

LES BUREAUX ET LA LOCALISATION

Cette année nous avons pu intégrer de nouveaux bureaux, toujours à Genlis. Ils se situent au sein de l'ancienne Perception. Nous disposons de davantage de place et d'une accessibilité aisée.

Un bureau d'accueil permet de mener des entretiens à partir de nos locaux et est utilisé par des partenaires extérieurs. Cela permet de décentraliser des accompagnements initialement effectués sur la métropole de Dijon. Pour exemple le CMP de Longvic propose ainsi des suivis à partir de cet espace.

Nous cohabitons avec nos collègues ADEFO des Pensions de Familles, de l'Accompagnement Durable, avec ceux du service d'Hébergement d'Urgence, des mesures Logement d'Abord, de la nouvelle équipe LHSS et depuis le premier décembre du Dr ALIBERT amené à faire des évaluations addiction sur le territoire.

A Auxonne, la ville nous met à disposition au centre-ville, une salle commune pour les actions collectives et les permanences de la Pension de Famille « Cœur de Saône ». Nous utilisons également ce lieu comme bureau pour le CHRS.

A Genlis, un appartement au milieu d'un ensemble de logements Pension de Famille est devenu une salle commune et deux bureaux pour les professionnels. Nous mutualisons également cet espace pour nos missions CHRS.

PARTENARIAT

L'ADEFO est implantée sur le secteur du Val de Saône depuis 1988 et a toujours étroitement travaillé avec les acteurs de ce territoire. Depuis ces dernières années, avec la mise en place du SIAO, les travailleurs sociaux et les cadres du

CCAS d'Auxonne et du Conseil Départemental de cette ville et de Genlis et l'Adjoint aux Affaires Sociales de Genlis, sont membres permanents des commissions mensuelles SIAO.

Par ailleurs, comme notre Association est connue et reconnue sur ce secteur, les partenaires du domaine du soin, les mairies, les autres associations comme les Restos du Cœur et le Secours Populaire travaillent en étroite collaboration avec nous.

Nous avons aussi établi un partenariat officiel avec le CMP de Longvic, à qui nous prêtons un bureau dans nos locaux de Genlis pour leur permanence et qui, en retour, apporte à l'équipe du Val de Saône, un appui technique sur les situations qu'elle rencontre.

Pour Auxonne, une synthèse est organisée, au besoin, une à deux fois par an, avec le médecin psychiatre du CMP et l'assistante sociale de son service. Les situations problématiques sont évoquées ce qui permet aux membres de l'équipe d'adapter sa posture professionnelle aux difficultés psychiques des personnes accompagnées.

Dans le cadre du développement partenarial, la cheffe de service et les travailleurs sociaux participent, tour à tour :

- Aux Ateliers Thématiques « Santé Mentale », « Familles », « Violences Conjugales » et « Alimentation » organisés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Côte d'Or Val de Saône Vingeanne (PETR),
- Aux commissions « Analyse des Besoins Sociaux » et « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain » (OPHRU), organisés par la Ville d'Auxonne.
- A la création d'une épicerie sociale et solidaire à Genlis.
- Au CLSM (conseil local de santé mentale).
- Aux commissions « Mal logement » à Auxonne.
- Aux invitations régulières avec la MDPH

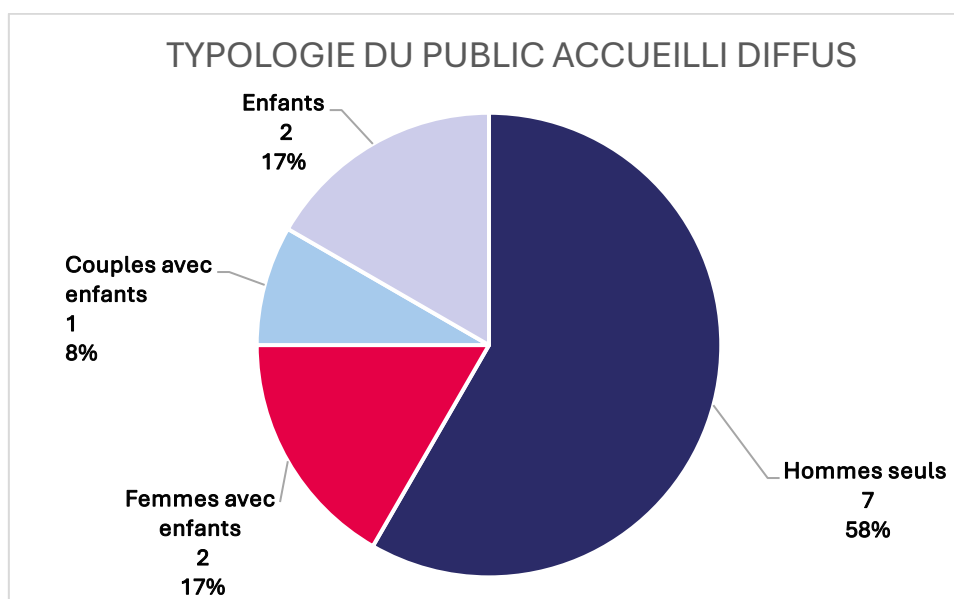
Nous demeurons en lien étroit avec le secteur et organisons des temps de rencontres pour ré évoquer nos missions spécifiques et coordonner nos actions.

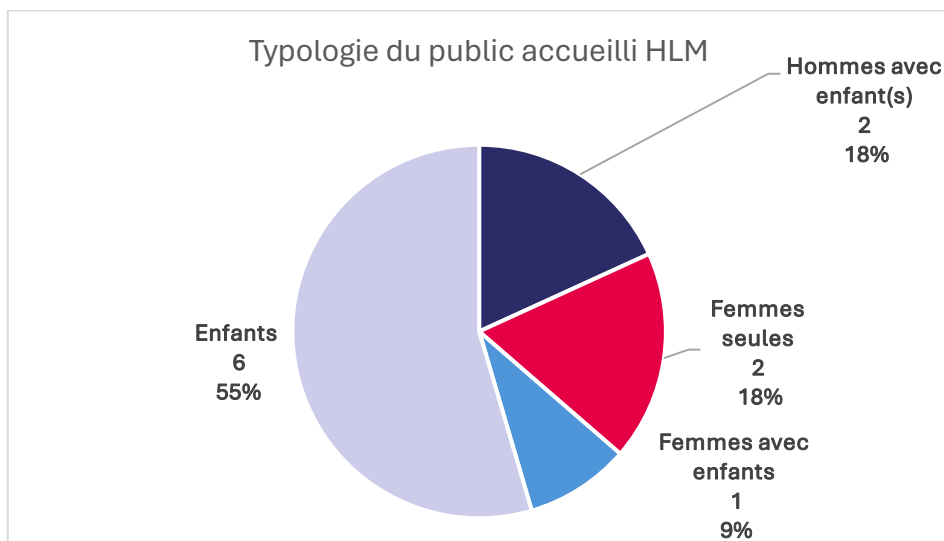
LES MESURES CHRS 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

Les commissions SIAO et CCAPEX Territorialisées sont les portes d'entrée pour intégrer le CHRS Val de Saône.

En 2023 le service CHRS Val de Saône a accueilli 17 ménages, contre 25 en 2022, soit **28 personnes différentes**, contre 43 l'an passé :

- **10 ménages**, soit 13 personnes dont 2 enfants **en CHRS diffus** (10 ménages, 16 personnes l'an passé dont 4 enfants)
- **7 ménages**, soit 15 personnes dont 6 enfants, **en CHRS « hors les murs »** (15 ménages, 28 personnes dont 12 enfants l'an passé).





Cet écart important est à rapprocher de la perte sèche de nos places sur le CHRS HLM.

En effet, nous avons dû passer à 2 ménages sur les trois premiers trimestres de 2023.

Cette variation est en sus le fruit de la composition des ménages accueillis cette année. En effet, 6 enfants de moins que l'an passé sont accompagnés dans le cadre du CHRS HLM et deux de moins sur le diffus.

De plus, cette année est marquée par un manque de produit logement. Nous sommes en peine sur ce territoire à trouver des biens adaptés aux besoins de nos publics spécifiques (personnes seules, familles, difficultés de mobilité...). Parallèlement, un événement particulier sur l'un de nos autres dispositifs nous a contraint à donner l'un de nos logements pour accueillir deux personnes de l'accueil d'urgence. L'ADEF0 doit perpétuellement adapter son parc locatif au public CHRS diffus, qui lui est orienté, tantôt une majorité de personnes seules, tantôt des familles plus ou moins nombreuses. Nous travaillons donc, en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux de ce territoire, pour, chaque année, mettre en adéquation le public hébergé et la typologie des logements associatifs. La pénurie de petits logements sociaux dans ce secteur est souvent un frein à notre réactivité, d'autant qu'il n'y a que très peu de turn-over des locataires de ce type d'appartements, selon les offices HLM.

Précisons en plus que beaucoup des ménages en présence l'étaient depuis de nombreux mois.

Cette année, **6757 nuitées CHRS ont été effectuées**, contre 11987 en 2022 :

- 3999 nuitées en CHRS diffus, contre 8353 l'an passé
- 2758 nuitées en CHRS « hors les murs », contre 3634 l'an passé.

Cet écart est dû comme précité à la variation du nombre de personne accueillie mais également à une diminution officielle de nos prises en charge sur le début d'année. Nous avons obtenu un nouveau passage à 5 suivis sur du HLM à compter d'octobre uniquement.

3 ménages seulement sont sortis dans l'année ce qui explique grandement le nombre de ménages et personnes accompagnées (contre 14 sorties l'an passé).

6 ménages sont entrés sur l'année contre 14 l'année précédente. Deux ménages sur le diffus et quatre sur le HLM.

La durée moyenne de séjour en 2023, pour les 14 ménages sortis s'établit à : **9.25 mois** :

- **13.5 mois** pour le CHRS diffus contre 14 mois l'an passé
- **5 mois** pour le CHRS « hors les murs », contre 8 mois l'année dernière

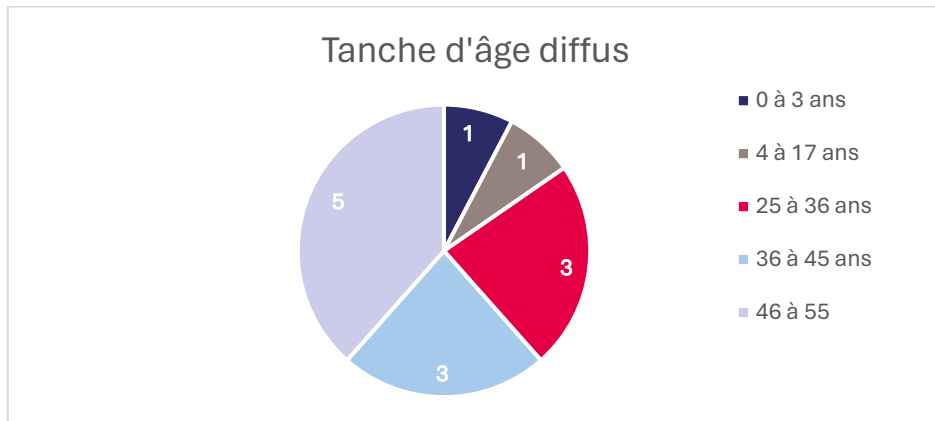
1 an minimum en moyenne aura été nécessaire pour effectuer les missions CHRS.

Notons que nous ne ferons pas le parallèle avec les chiffres de l'an passé pour la suite, l'effectif ayant trop évolué pour que ces derniers soient représentatifs.

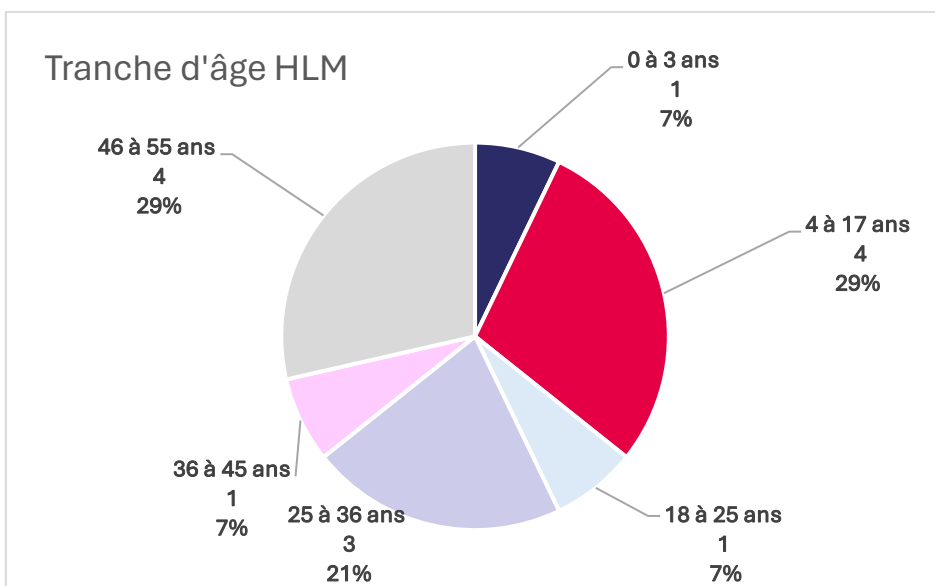
PRECISIONS SUR LE PUBLIC

Les hommes seuls en CHRS diffus demeurent majoritaires à l'instar de l'an passé. Cependant, la tendance s'inverse cette année sur le CHRS HLM avec une majorité de femmes accueillies.

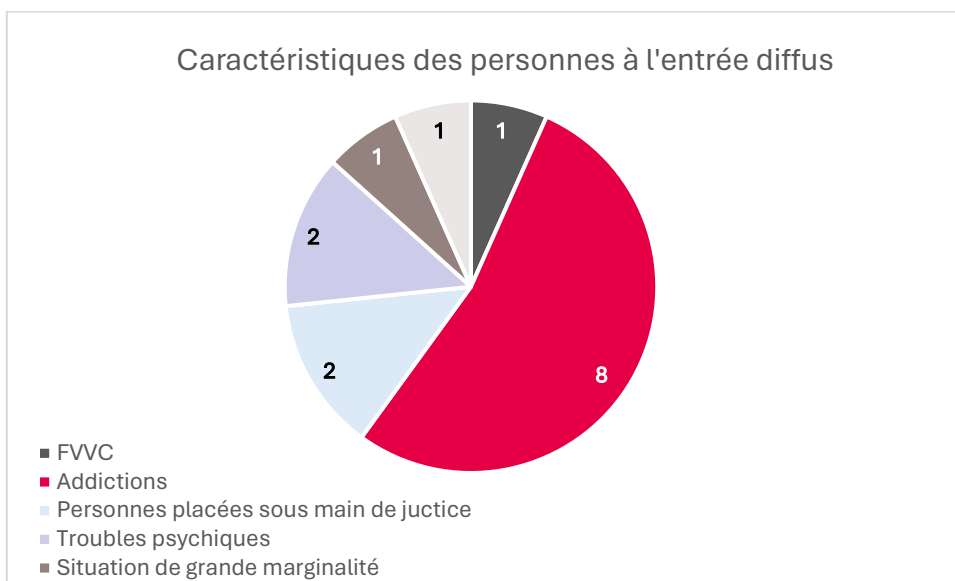
Précisons que l'ensemble de notre effectif diffus provient du Val de Saône. Sur les ménages HLM, seul l'un d'eux est originaire du Val de Tille.



Les personnes de plus de 46 ans sont majoritaires sur le diffus et représentent **38%** de notre effectif.



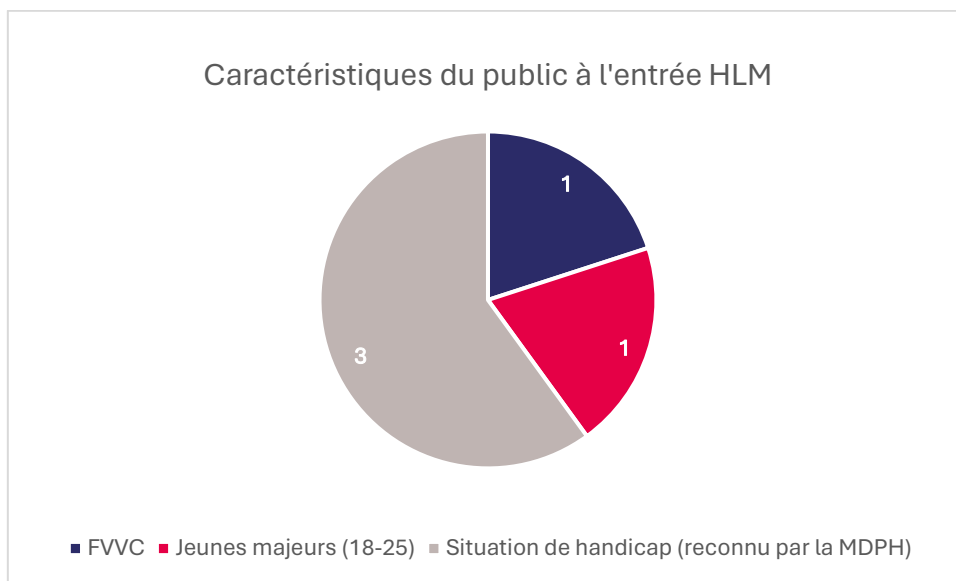
Les personnes entre 36 et 55 ans représentent sur le HLM **36%** de notre effectif, tandis que les 18-36 ans sont estimés à **28%**.



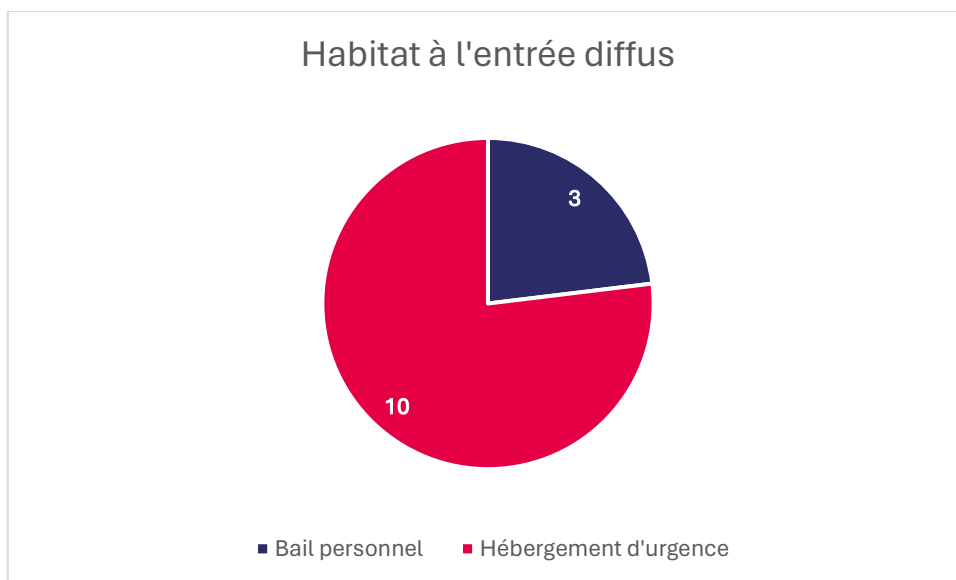
Cette année encore est marquée par un public en grande souffrance et sous addictions venant impacter inévitablement l'ensemble de leur situation personnelle.

L'axe principal de notre suivi sera dans un premier temps celui-ci, permettant une action sur les autres pans de la vie des personnes accompagnées.

L'accès aux soins demeure une priorité.



LOGEMENT A L ENTREE

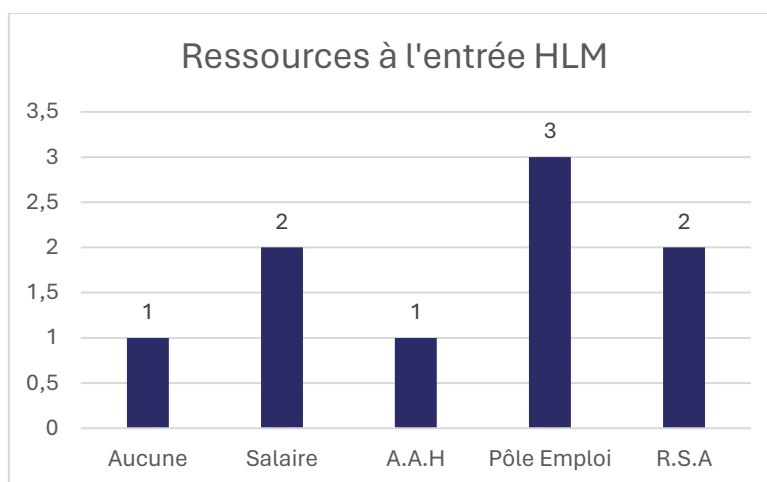
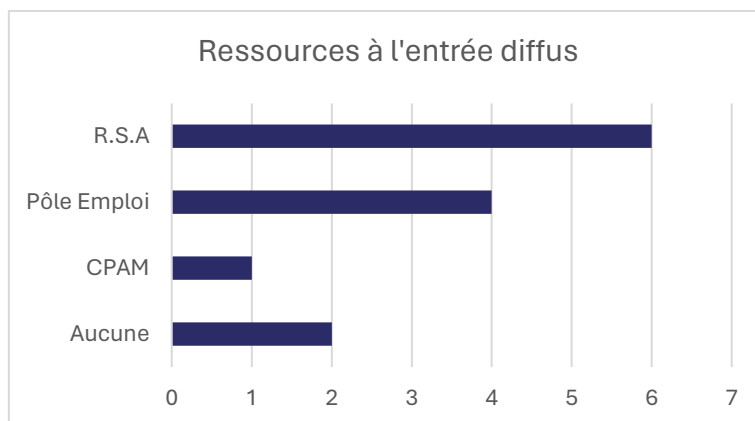


Quasiment toutes nos entrées sur le dispositif diffus se fait à partir de l'accueil d'urgence du VDS. Cela montre la grande précarité locative de ces publics, qui n'ont plus de lieu de résidence personnel.



Dans le cadre de notre intervention sur le HLM, **tous** sont en bail personnel et majoritairement sur du logement privé. Seulement **2** ménages sont locataires d'un bailleur social.

RESSOURCES



10 personnes bénéficient de ressources liées à l'emploi, ce qui est non négligeable. Ceci tend à démontrer que ces personnes sont mobilisables sur l'emploi et ont les capacités requises pour s'y maintenir, ce qui leur permet ensuite d'activer leur allocation chômage. La préconisation SIAO « insertion professionnelle », objectif indispensable au relogement des ménages, est préconisée, par la commission SIAO pour les adultes accueillis en CHRS diffus. En effet, retrouver ou trouver un emploi permet aux personnes d'apporter les garanties suffisantes au bailleur pour obtenir un logement autonome.

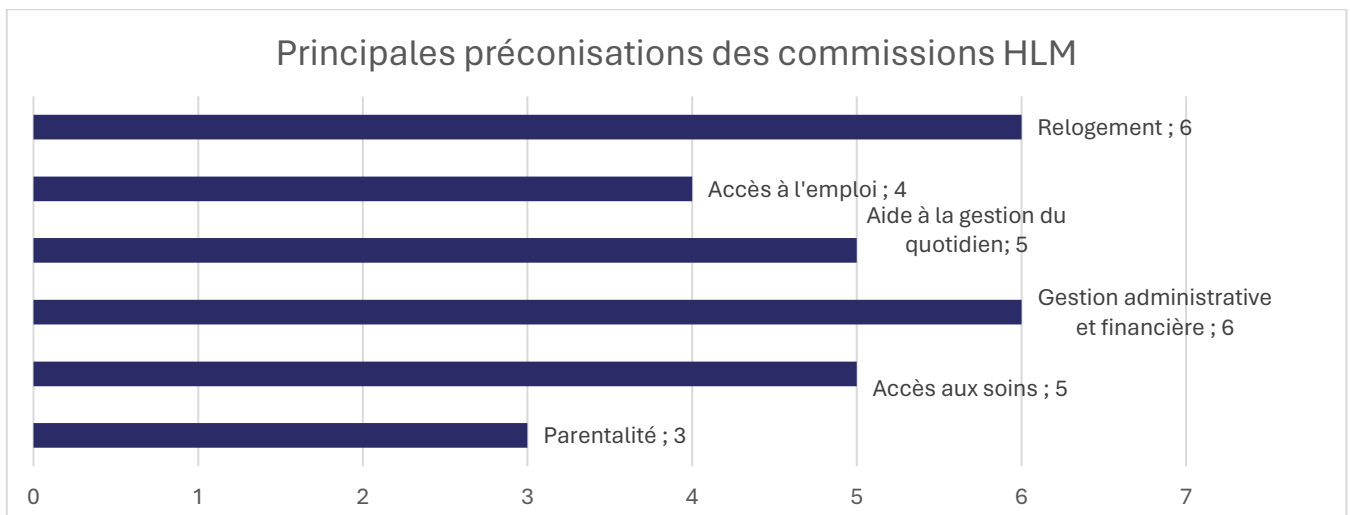
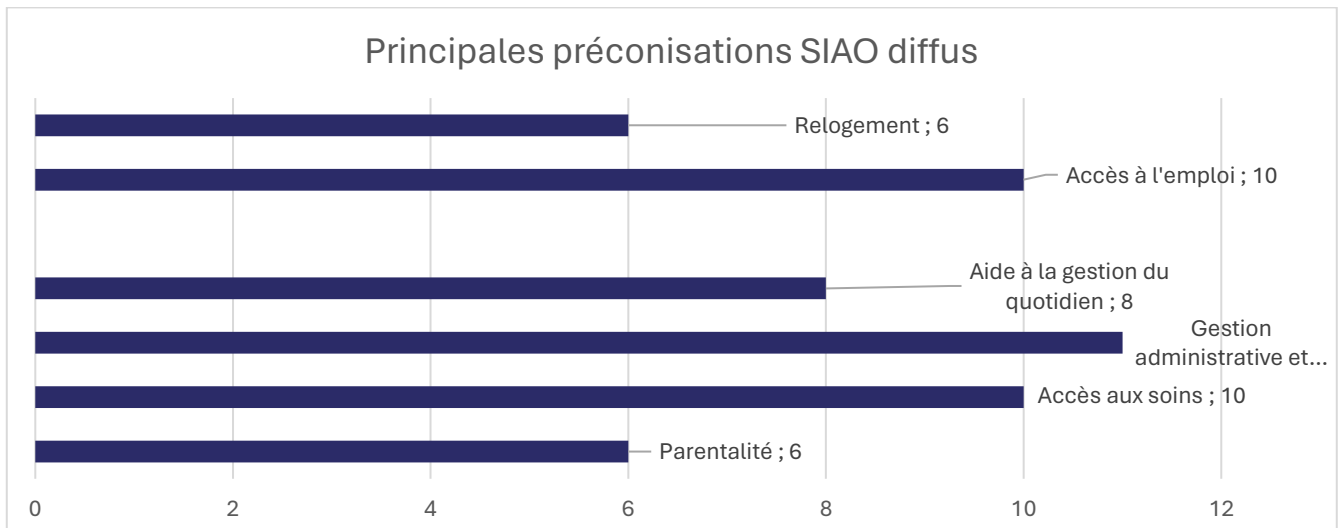
Seulement **3** sont sans ressources au début de notre accompagnement.

8 personnes sont bénéficiaires des minimas sociaux.

En 2023, à l'entrée en CHRS diffus, l'ensemble des adultes est sans emploi.

La répartition du type de ressources à l'entrée en CHRS « hors les murs » est différente de celle concernant le CHRS diffus. Deux personnes ont en emploi.

A l'entrée aucun ménage qu'il soit en CHRS diffus ou « hors les murs » ne bénéficie d'une mesure d'aide à la gestion de son budget.



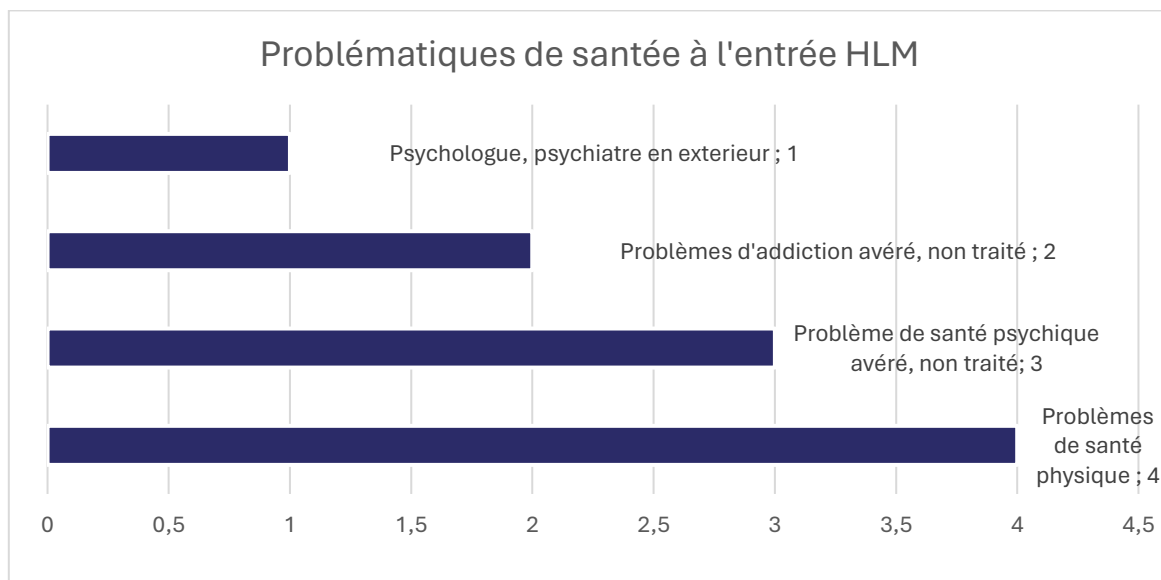
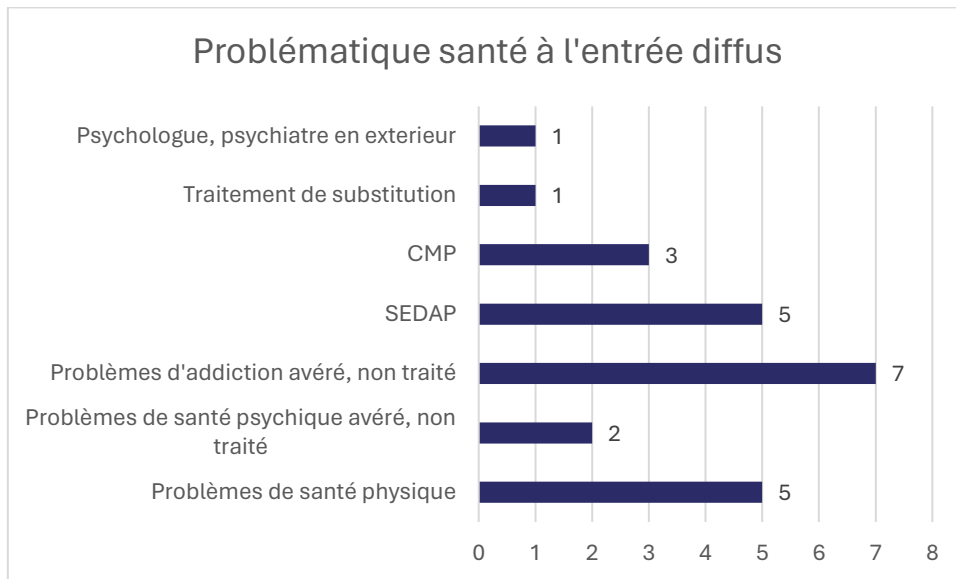
Pour les ménages orientés par le SIAO et accueillis en CHRS cette année :

- Accéder au soin a été très prégnant,
- Travailler à l'acquisition d'un savoir-faire en termes de gestion du budget et de l'administratif,
- Acquérir de nouvelles compétences dans la gestion du quotidien et du savoir habiter,
- Débuter ou poursuivre une démarche d'insertion professionnelle,
- Acquérir de nouvelles compétences parentales, pour les ménages avec enfants,
- Accéder à un logement pour les ménages en CHRS Diffus ou être relogés dans un logement en adéquation avec le budget ou la composition familiale pour les ménages en CHRS « hors les murs »

Sont et restent les axes prioritaires d'accompagnement.

La préconisation « accès au logement » autonome n'est pas systématiquement notée sur la fiche d'orientation SIAO CHRS diffus, car une grande partie de notre effectif est concerné par cet item, puisque hébergé dans des logements associatifs.

A la lumière des préconisations SIAO, la mesure d'accompagnement global CHRS, traitant de chaque difficulté, avec chacun des membres de la famille, prend tout son sens.



100 % des adultes accompagnés en CHRS diffus et Hors les Murs ont une problématique de santé, à l'instar de l'an passé, dont certains d'entre eux cumulent plusieurs difficultés à ce titre : par exemple un problème d'addiction non traité associé à un problème de santé psychique non traité.

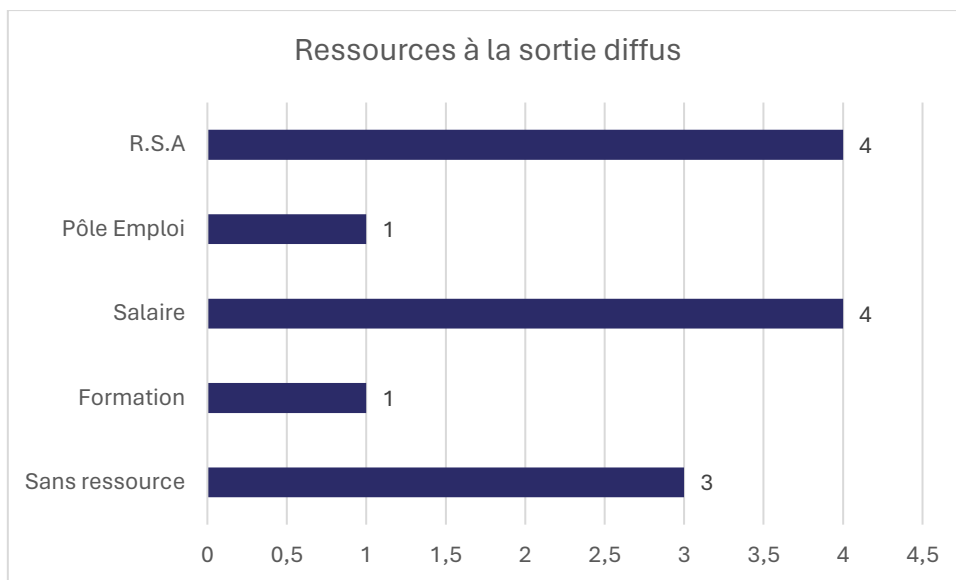
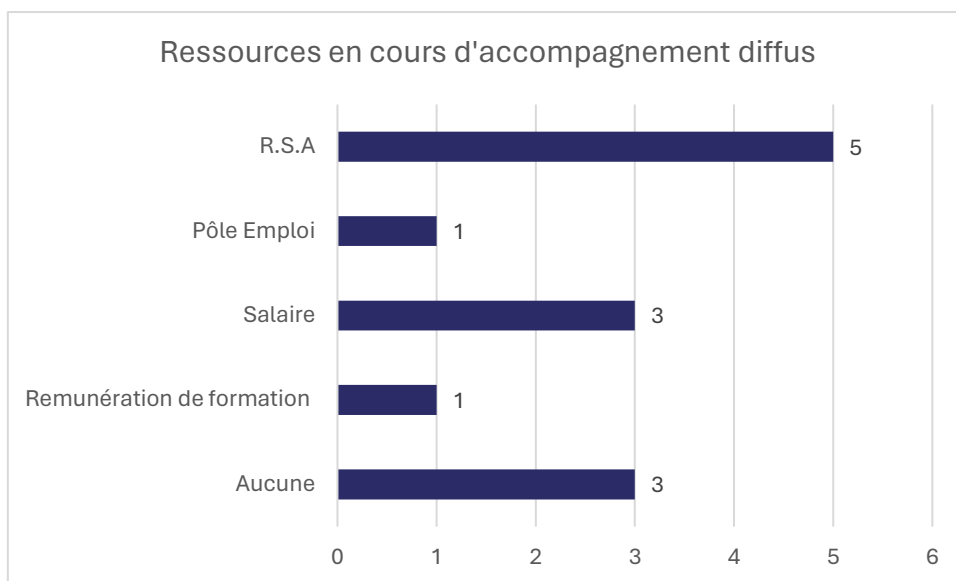
L'ensemble de l'effectif CHRS présente une problématique de santé le plus souvent lié aux addictions. Nous notons une recrudescence, depuis l'année dernière qui se confirme cette année, de la consommation de stupéfiants, autre que le cannabis. Cette addiction « aux drogues dures » touche autant les hommes que les femmes y compris les mères. Un travail avec les services spécialisés est engagé grâce à la mise en place de partenariats.

L'axe de travail « santé » devient alors notre priorité pour que les personnes accueillies puissent atteindre les autres objectifs décidés par la commission SIAO et ceux définis par la personne elle-même avec le concours de l'assistante sociale du service dans la réalisation du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) et sa mise en œuvre.

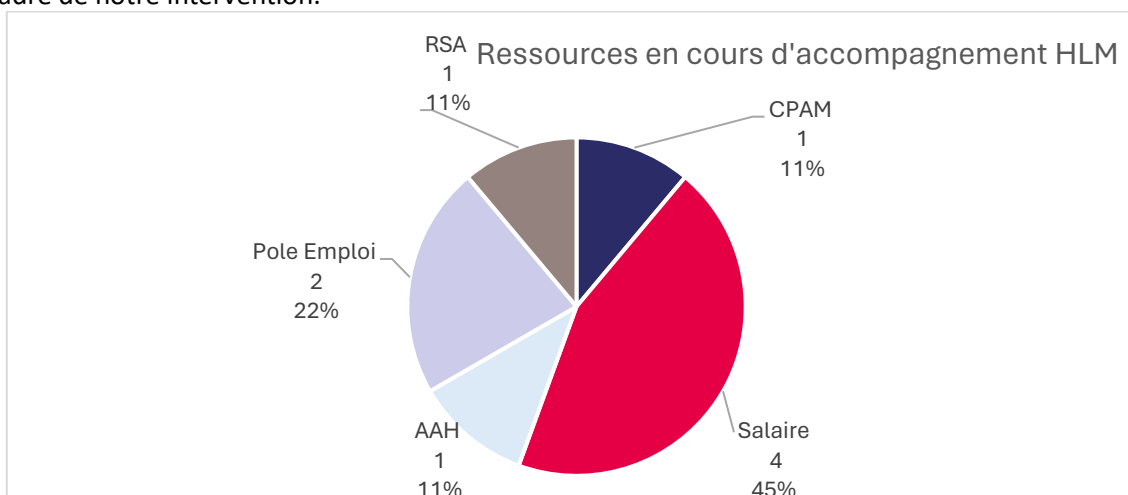
Cette année s'est vue marquée par l'arrivée à l'ADEFO d'une infirmière et de l'ouverture des LHSS équipe mobile sur notre territoire. La présence d'une infirmière axant ses interventions autour du déni de soin nous a été d'un grand soutien.

Ce constat nous laisse à penser qu'un poste internalisé de personnel soignant serait très utile aux personnes accompagnées en CHRS ou par le Service Val de Saône en général.

Les ressources et l'emploi



Cette année, une personne a pu avoir accès à un emploi dans le cadre de notre prise en charge diffus. Il est important de préciser, tel que dit plus haut, que les problématiques liées notamment à la santé devenant de plus en plus prégnantes, cela impacte inévitablement l'accessibilité à l'emploi. Cela est un axe à travailler mais pas le prioritaire dans le cadre de notre intervention.



De plus, si sur un territoire urbain, l'absence de permis de conduire ou de véhicule peut être compensée par les transports en commun, sur le territoire du Val de Saône, ce n'est pas possible au-delà du train qui permet de rejoindre soit, d'autres villes de ce secteur géographique soit la métropole dijonnaise ou Dole.

Si l'employabilité des personnes accueillies en CHRS est travaillée par l'équipe de professionnels – comme savoir se présenter en ayant une attitude, une tenue vestimentaire adaptée, être à l'heure à un rendez-vous, avoir un CV et avoir accès à un titre de transport valide – les possibilités de trouver un emploi sur ce secteur reste marginale.

Le service cherche à créer et à renforcer chaque année, un partenariat solide, avec le Pôle Emploi de Quetigny, antenne référente pour les personnes habitant le Val de Saône, les entreprises d'insertion de cette zone géographique et, avec la mission locale pour les jeunes.

Le service Val de Saône peut aussi solliciter le service Emploi de l'ADEF0, qui pratique la méthode IPS avec une Job Coach.

Le service Emploi propose aux adultes de participer aux ateliers :

- D'initiation à l'informatique.
- CV & lettre de motivation : la première étape est de faire écrire aux personnes leurs parcours professionnel puis une aide leur sera apportée pour écrire leur CV et lettre de motivation.
- De recherche d'emploi : accompagnement en fonction des besoins de la personne.
- De préparation aux entretiens d'embauche, job dating... l'idée est de pouvoir y faire intervenir des entreprises, et le faire par thème (bâtiment, industrie...).

La Job Coach se déplace pour rencontrer les personnes du territoire du Val de Saône et faire émerger, grâce à des techniques innovantes, leurs envies professionnelles. Cette ressource interne à l'ADEF0 est mobilisée dès que le levier emploi peut être actionné pour les bénéficiaires du RSA qui reste la principale source de revenus des personnes accompagnées en CHRS diffus.

La gestion administrative & budgétaire

Cette année, l'intégralité des personnes et ménages accompagnés en CHRS diffus et « hors les murs » ne bénéficient pas d'un accompagnement budgétaire particulier à l'entrée en CHRS.

En 2023, 3 ménages CHRS diffus, avaient déposé un dossier de surendettement à la Banque de France avant l'entrée en CHRS et aucun en CHRS « hors les murs ».

Ces chiffres montrent que le public accueilli en CHRS Val de Saône cette année, n'a pas su faire appel à nos collègues de secteur et qu'il vit dans une très grande précarité financière, contrairement à ce que l'absence de mesure d'aide à la gestion budgétaire pourrait laisser penser.

La valeur ajoutée des mesures CHRS est « l'aller vers », indispensable pour les personnes que nous accompagnons, qui sont, pour la majorité démobilisées, face à leurs problèmes, quels qu'ils soient. Une difficulté dans la gestion budgétaire est souvent le signe de problèmes plus profonds (problèmes d'addiction, dépression...)

Au-delà de leurs faibles ressources mensuelles, l'endettement des personnes accueillies et ou accompagnées en CHRS est conséquent et chronique. Nous remarquons, en effet, que certains ménages ont déjà déposé un dossier de surendettement par le passé. Pour certains, l'équipe éducative du service à la charge de le réactualiser ou d'en constituer un nouveau, car le schéma se répète. Souvent le Plan de Rétablissement Personnel (PRP) est la seule alternative que peut proposer la Banque de France au regard de la situation financière du ménage.

Cette possibilité, dans la procédure de gestion du surendettement personnel, ne peut intervenir qu'une fois dans la vie de chacun, mais nous constatons que la Banque de France, n'a souvent aucune autre alternative, que de réitérer cet effacement de dette.

D'une manière générale, tous les accompagnements spécifiques d'aide à la gestion administrative et financière augmentent significativement en cours de mesure CHRS.

3 demandes de mise sous protection, ont été réalisées.

7 dossiers de surendettement sont constitués cette année pour l'ensemble des CHRS, contre seulement 4 l'an passé et ce malgré un effectif réduit. Cela marque la grande précarité de notre public.

La mesure CHRS permet un accompagnement global et soutenu, nécessaire pour développer la confiance entre les ménages et les professionnels. Cet accompagnement, récurrent et de proximité, favorise la mise en lumière de l'étendue des problématiques notamment financières.

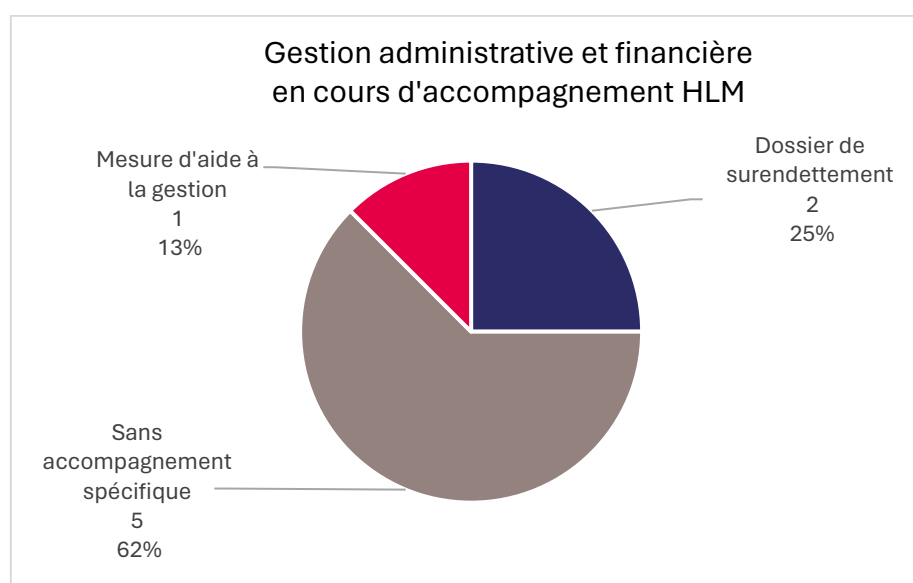
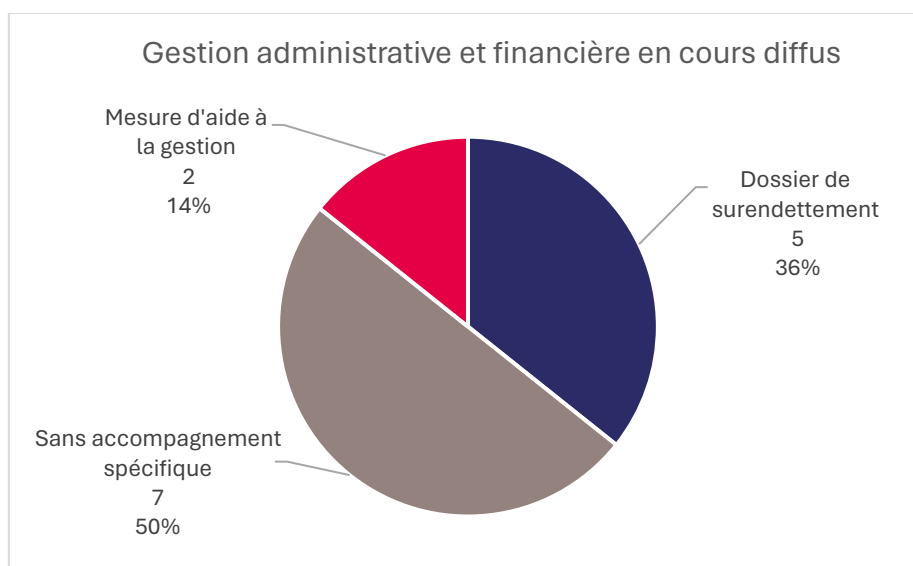
A la sortie de la mesure CHRS, que les personnes soient ou non locataires en titre de leur logement, le nombre de mesures, plus ou moins contraintes, d'aide à la gestion budgétaire a largement augmenté.

Le service Val de Saône, dont le CHRS, travaille régulièrement avec les Juges des Tutelles lorsque les personnes coopèrent et sont en accord avec leur mise sous protection ou avec les services du Procureur de la République, le cas échéant.

L'écriture et l'envoi d'un **rapport « personne vulnérable »** est l'unique possibilité qu'il reste au travailleur social, pour tenter de préserver une personne qui est dans le déni de ses difficultés financières et personnelles.

Le service de la DDETS, dédié à ces personnes vulnérables, nous soutient dans cette démarche qui n'est actionnée que lorsque l'ensemble des techniques éducatives, des services administratifs spécialisés, en matière de gestion administrative et financière, ont été mis en échec par la personne et qu'elle refuse de rencontrer un médecin expert auprès du tribunal pour qu'il juge de la pertinence, d'établir ou non, un certificat circonstancié, à joindre avec le rapport social de demande de mise sous protection de la personne majeure.

Ce travail rédactionnel est conséquent et nécessite du temps, mais il représente le dernier levier à actionner pour tenter de protéger la personne et lui garantir ses besoins primaires.



La gestion du budget via une mesure judiciaire est nécessaire, et souvent indispensable, pour les ménages qui ont déjà vécu une expulsion locative, et pour rassurer le bailleur et ainsi espérer une attribution de logement, pour les ménages CHRS hébergés par l'ADEFO.

Tout au long de l'accompagnement, le risque de retour à la situation initiale est évoqué avec les ménages, pour favoriser une prise de conscience, une évolution des comportements et l'acceptation, le cas échéant d'une mesure d'accompagnement liée au budget.

LOGEMENT

Comme nous l'avons vu, tous les ménages accompagnés en CHRS diffus sont logés par l'ADEFO.

Comme précité, au regard de la fluctuation du public, qui oscille, entre familles monoparentales nombreuses et personnes seules, l'ADEFO cherche constamment à adapter son parc de logements associatifs dans ce secteur rural, pour qu'il soit en adéquation avec les orientations des commissions SIAO. Nous sommes en effet tributaires, du SIAO, et lui-même des demandes qui lui sont adressées, c'est pourquoi, nous n'avons aucune visibilité, donc aucun moyen d'anticiper la typologie de logement qui sera nécessaire pour accueillir les futurs ménages orientés.

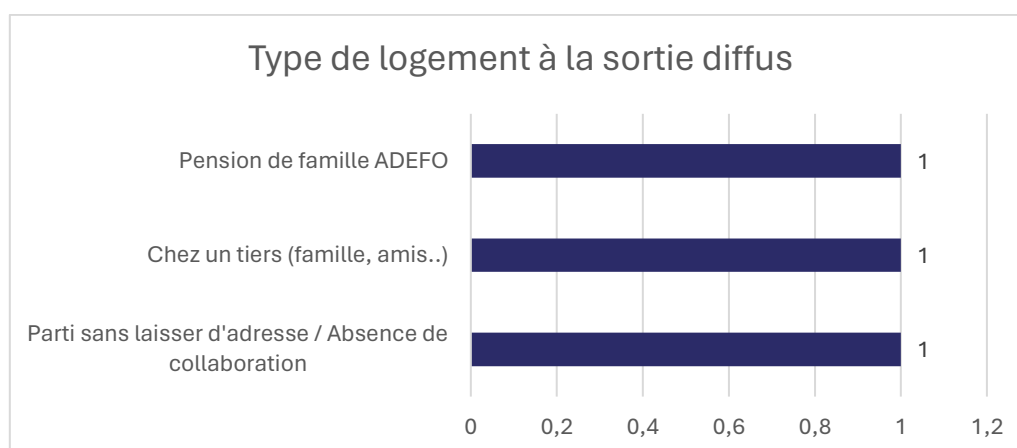
Par exemple pour 12 places CHRS diffus (bail associatif) nous avons parfois besoin de 12 studios pour accueillir uniquement des personnes seules et ensuite 3 ou 4 appartements suffisent pour accueillir 3 ou 4 familles de 3 ou 4 personnes.

Sur le secteur du Val de Saône nous sommes confrontés à des difficultés dans l'attribution de logements sociaux adaptés à la composition familiale des ménages que nous accompagnons. Aussi, nous travaillons avec la professionnelle ADEFO, en charge du lien avec les bailleurs, pour favoriser l'attribution d'un appartement, dès que les ménages sont prêts à être relogés et ainsi, favoriser le turn-over sur ces 12 places CHRS diffus.

La problématique du logement est réelle sur ce territoire pour ce public attaché à ce secteur rural, peu mobile et à faible moyen financier. Certaines personnes sont orientées en CHRS diffus après avoir quitté, ou avoir été expulsées, d'un logement, énergivore, inadapté à la configuration familiale ou insalubre. La pénurie de logements publics ou privés, adaptés est bien réelle sur ce territoire du Val de Saône.

Le temps de la mesure d'accompagnement global CHRS diffus doit permettre de réunir les conditions nécessaires pour que ces ménages deviennent ou redeviennent locataires en titre d'un logement.

A la sortie, comme nous l'avons vu, il s'agit souvent, en plus de la mise en place systématique d'un relais secteur ou CCAS, de consolider les acquis de la mesure CHRS, en activant une mesure administrative ou judiciaire liée à la gestion du budget, et pour les familles, de la doubler, si nécessaire, d'une mesure concernant la parentalité, et ainsi éviter le retour à la situation initiale.



Aucune personne n'est sortie sur le HLM cette année.

Une personne a trouvé ses propres solutions, type hébergement chez des tiers et personne ne s'est vu obtenir une location auprès d'un bailleur public ou privé.

Nous notons que les mesures CHRS « hors les murs », sont régulièrement prescrites par la CCAPEX territorialisée du Val de Saône pour les ménages (maximum 3 personnes) récidivistes pour lesquels une mesure LDA (Logement D'Abord) même renforcée, ne sera pas suffisante car le besoin d'accompagnement repéré par les professionnels, est global, et non uniquement en lien avec le logement et le savoir habiter.

CONCLUSION

Un an de mesure CHRS diffus ou « hors les murs », en moyenne, est nécessaire pour qu'un ménage retrouve un équilibre dans sa vie, sociale, professionnelle, financière et avec ses enfants.

Les problèmes liés à la santé, notamment ceux relatifs aux situations d'addictions et aux problématiques psychiques, ont de réelles répercussions sur le suivi socio-éducatif global effectué en CHRS Val de Saône.

Ces problématiques ancrées représentent aussi un frein majeur à l'insertion socio-professionnelle qui reste pourtant, avec 83 % de préconisations des Commissions SIAO, l'un des objectifs prioritaires du CHRS Val de Saône.

Par ailleurs, le public CHRS est très attaché à son territoire, et n'envisage pas de le quitter pour engager des démarches de soins ou d'insertion socio-professionnelle.

Le travail partenarial et en réseau est donc une nécessité que nous utilisons et enrichissons tout au long de l'année, y compris avec le soutien du Service Emploi de l'ADEFEO.

Les années précédente, le public CHRS Val de Saône, participait régulièrement aux ateliers portés par les résidents et l'équipe des Pensions de Famille de l'ADEFEO. Ces temps festifs ou éducatifs étaient une respiration dans leur quotidien et favorisaient le lien social pour ces ménages souvent isolés. La poursuite de la crise sanitaire cette année, ne nous a pas permis d'offrir ces temps aux ménages CHRS.

Nous avons continué durant toute l'année 2023 à aller à la rencontre des acteurs locaux et faire connaître nos missions. Nous poursuivons notre mise en lien avec les services de protection de l'enfance.

Nous avons ancré le partenariat avec le Centre Social de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et nous investissons ainsi dans les commissions de réflexion qui ont pour objectifs de renforcer les partenariats dans les actions menées en direction des familles de la Plaine Dijonnaise.

Nous continuons, de part notamment nos présences sur les temps de CCAPEX, à déployer nos interventions sur le secteur du Val de Tille.

Nous avons mené plusieurs actions collectives avec nos collègues des pensions de famille.

En effet, ce public est extrêmement isolé et cet outil permet la rencontre et le partage entre personnes issues et vivant sur le même espace.

En 2024, nous souhaitons :

- Poursuivre et développer le partenariat avec la SEDAP, nouvellement implantée sur notre territoire ;
- Développer celui en direction de la santé psychique avec les CMP et leurs équipes mobiles, le CATTP, le CHS... ;
- Faire reconnaître notre expertise, en termes de mise en évidence des besoins de mise sous protection des ressources, au système judiciaire (juge des enfants pour les mesures AGBF et juge des tutelles pour les mesures de curatelle) notamment pour favoriser l'évolution des situations des ménages surendettés ou expulsés ;
- Renforcer la connaissance des missions des mesures CHRS pour les partenaires en général et poursuivre la recherche de logements adaptés à ce public rural.
- Représenter l'ADEFEO au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville d'Auxonne.
- Activer nos recherches de logements auprès des bailleurs sociaux du territoire.
- Augmenter nos mesures sur les communes de la Tille.